



# Huissier pour amende impayée véhicule de société

Par **dircee12**, le **03/08/2011** à **12:24**

Bonjour,

J'étais salarié d'une entreprise jusqu'au 29/06/2011 pour laquelle je bénéficiai d'un véhicule de fonction que je prêtais occasionnellement à d'autres employés.

Je reçois un courrier d'huissier de justice mandaté par le trésor public pour un excès de vitesse sup à 30 km/h datant du 08/11/2010 d'un montant de 431.28€ correspondant au véhicule de société.

Je n'ai jamais eu l'avis initial de contravention, de plus j'ai obtenue la photographie de l'infraction en question, le véhicule a été flashé sur l'arrière, on ne voit pas qui conduit.

Etant donné que ce véhicule appartient à la société, que je n'ai pas été informé de l'avis initial qui s'élèverait autour des 90€ il me semble, et que la photo ne peut affirmer que je suis le chauffeur.

Que dois je faire? La société apparemment à garder cette contravention sans la payer en tant et en heure et aujourd'hui on me demande à moi sans preuve, de payer l'amende et le retard.

Merci de votre réponse.